



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MAI 2024

OBJET : MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE – CONTRAT DE LOCATION CODE CIVIL POUR LE LOGEMENT DU DOCTEUR PRIETO-GONZALEZ ANGEL

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept Mai à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN.

Etaient présents :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme PIOZIN Patricia – M. RICHELME Jean-Marc.

Ont donné procuration :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à Mme PELEGRINA Geneviève
M. DI GIOVANNI Alexandre a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine
M. BERTRAND Philippe a donné procuration à M. DELAHAYE Guy

Absents excusés :

M. DALCANT Jacques – M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – M. CARMONA Alain – Mme UGHETTO Wendy – Mme GIACHINO Lisa.



M. JULLIEN BERNARD A ETE DESIGNÉ SECRÉTAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 27 Mai 2024
Délibération N° DM_20240527N036

OBJET : MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE – CONTRAT DE LOCATION CODE CIVIL POUR LE LOGEMENT DU DOCTEUR PRIETO-GONZALEZ ANGEL

Monsieur Gérard BENOIT, 1^{er} Adjoint, sur invitation de Monsieur le Maire, informe les membres de l'Assemblée que le docteur Angel PRIETO-GONZALEZ a validé son diplôme de médecin auprès de l'Ordre des Médecins et a obtenu l'autorisation d'exercer en France.

Il indique :

- Qu'afin de ne pas retarder l'ouverture de son cabinet au sein de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle, activité essentielle pour les administrés de la Commune, et en raison de récentes contraintes de santé du docteur Angel PRIETO-GONZALEZ, un logement en rez-de-chaussée a dû être recherché rapidement, pour une durée de 7 mois,
- Que la Commune, en lien avec un professionnel de l'immobilier, a pu trouver un bien privé correspondant à ces contraintes,
- Qu'il s'agit de l'habitation appartenant à Monsieur Jean-Manuel NASARI, sis 6 place Maurice Utrillo à CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN (04600).

Il expose le contenu du contrat de location régi par le code civil, joint en annexe de la convocation.

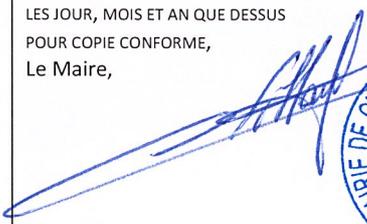
Il précise que, dès le début de l'année 2025, le Docteur Angel PRIETO-GONZALEZ intégrera le logement communal N° 108 qui lui est réservé, dont le contrat de location a été évoqué lors de la séance du conseil municipal du 07 Mars dernier.

Monsieur le Maire propose alors aux membres du conseil municipal :

- **DE VALIDER** les termes et conditions de location du contrat de location (joint en annexe),
- **DE L'AUTORISER** à signer ledit contrat.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

- **VALIDE** les termes et conditions du contrat de location régi par le Code Civil (joint),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout autre document lié à cette location.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 3.3</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-SEPT MAI DEUX MILLE VINGT-QUATRE. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
--	--